

Le sénateur Murray: J'attire l'attention de l'honorable sénateur Thériault sur les ententes convenues dans les récents mois par le secrétaire d'État du Canada, monsieur Lucien Bouchard, avec plusieurs provinces, y compris celle du Québec, et aussi avec le conseil des ministres de l'Éducation de ces provinces.

● (1440)

[Traduction]

LA CONSTITUTION

L'ACCORD DU LAC MEECH—LA RENCONTRE DES PREMIERS MINISTRES—LES PROPOSITIONS DU PREMIER MINISTRE DU MANITOBA—ON DEMANDE UNE COPIE DE LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

L'honorable Gildas L. Molgat: Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement à titre de ministre d'État aux Relations fédérales-provinciales. Hier, lorsque je lui ai demandé si le gouvernement fédéral avait répondu à la lettre du premier ministre Filmon, du Manitoba, et si, dans l'affirmative, je pouvais obtenir une copie de cette réponse, le ministre s'est engagé à m'en transmettre une copie, si une réponse écrite avait été donnée. A-t-il pu obtenir une copie de cette réponse?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement, ministre d'État (Relations fédérales-provinciales) et ministre suppléant des Communications): Honorables sénateurs, j'ai déclaré hier que l'on avait attiré l'attention du premier ministre Filmon sur la lettre que le premier ministre avait envoyée à ses homologues provinciaux en octobre, afin de leur signaler qu'il allait organiser une rencontre officielle des premiers ministres au début de son second mandat. J'ignorais qu'on avait fait parvenir une autre réponse à la plus récente lettre du premier ministre Filmon. J'ai l'impression qu'il n'en est rien, mais je maintiens mon engagement, et si je suis dans l'erreur et si une lettre a bel et bien été envoyée, j'en obtiendrai une copie et je la transmettrai à mon honorable collègue.

Le sénateur Molgat: Honorables sénateurs, je suis profondément inquiet si l'on n'a pas répondu à la lettre du premier ministre Filmon, car j'ai en main une copie de sa lettre du 19 décembre, adressée au très honorable Brian Mulroney, premier ministre du Canada.

Le sénateur Lefebvre: Lisez-la.

Le sénateur Molgat: Voici:

Monsieur le Premier ministre,

Je voudrais par la présente vous faire part des graves réserves de mon gouvernement à la suite de la réaction du gouvernement du Québec à la décision que la Cour suprême a rendue la semaine dernière au sujet des droits de la minorité linguistique au Québec.

Malheureusement, cette décision arrive au moment même où nous sommes au bord d'une crise constitutionnelle et elle nuira considérablement à l'étude dans notre province de l'Accord constitutionnel de 1987. Ce faisant, elle va directement à l'encontre de nos efforts et des vôtres tendant à renforcer l'unité nationale.

Dans les circonstances, mon caucus et moi-même considérons qu'il ne convient pas d'approuver l'Accord du lac Meech. Comme vous le savez, j'ai présenté la motion pertinente à notre assemblée législative vendredi et le

débat est maintenant en cours, alors que des audiences publiques devront commencer le mois prochain. La décision du gouvernement du Québec montre clairement que la tenue de ces audiences comme prévu pourrait entraîner de vives dissensions dans toute la province. Ainsi, je vais me mettre en rapport avec les chefs des autres partis représentés à l'assemblée législative du Manitoba afin d'envisager le retrait de la motion.

Étant donné que ces questions constitutionnelles sont essentielles à l'avenir de notre pays, je vous invite à convoquer une rencontre des premiers ministres de toute urgence. Je suis disposé à venir à Ottawa dès cette semaine si une rencontre de ce genre peut être organisée.

Manifestement, en l'occurrence, le gouvernement fédéral doit prendre l'initiative et les Manitobains attendent que vos collègues et vous-même fassiez en sorte que l'on puisse parvenir à sortir de l'impasse en question grâce à une solution équitable tant pour les anglophones que les francophones et propre à unir les diverses provinces et régions du pays.

J'ai fait parvenir copie de cette lettre au premier ministre Bourassa et à ses homologues provinciaux.

J'attends avec impatience votre réponse.

Veuillez agréer, monsieur le Premier ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Gary Filmon

Le ministre m'affirme-t-il que le premier ministre du Canada n'a pas répondu à cette lettre qui renferme une demande bien précise de la part d'un premier ministre provincial qui, à ce stade-ci, comme le ministre le reconnaît lui-même, a un rôle important à jouer dans toute la question de l'Accord constitutionnel?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, la position du premier ministre et du gouvernement du Manitoba a été rendue publique avant même que nous ne recevions la lettre en question. Nous avons immédiatement répondu publiquement en nous fondant sur plusieurs aspects de la lettre. Premièrement, nous récusons l'idée qu'il existe une crise constitutionnelle au sein de la Confédération à cause des événements auxquels fait allusion le premier ministre provincial. Deuxièmement, nous lui avons fait remarquer officiellement et au niveau ministériel, comme c'est fréquemment le cas lorsqu'il y a des communications de ce genre, que le premier ministre a déjà avisé les premiers ministres provinciaux de son intention de les convoquer à une réunion sans caractère officiel au début de son deuxième mandat. Troisièmement, nous ne pensons pas qu'il convienne de convoquer maintenant une vraie conférence constitutionnelle des premiers ministres du genre proposé par le premier ministre provincial à cause des événements auxquels il fait allusion. On a répondu à ce dernier dans les deux heures qui ont suivi sa demande.

Le sénateur Molgat: Honorables sénateurs, comment au juste a-t-on répondu au premier ministre du Manitoba? Le ministre nous dit qu'il n'y a pas eu de lettre, que le premier ministre n'a pas écrit et lui non plus. Le sénateur a demandé hier si le ministre avait téléphoné au premier ministre provincial, mais le ministre n'a jamais répondu à la question.